

Étaient présents : Mme Jacqueline ARCANGER, MM. Albert LEBLANC, Christophe BECHU, Mme Michèle LEMERCIER, M. Arnaud MOUSSAY, M. Gérard HUARD, Mmes Sylvie BLIN, Annick GUILLAUME, Michèle PEUDENIER, M. Gérard LE FEUVRE, Mme Marguerite FONTAINE, M. Paul GARNIER, Mme Annick GILLES, Denise CARDINAL, MM. Alain BÉLLAY, Stéphane BIGOT, Christophe BONNIER, Mme Gaëlle BONNABESSE-WILLY, M. Régis BRAULT, Mme Mélanie BIDAULT, M. Aurélien BOUHALLIER, Mme Nathalie FARCY, MM. Thibaut MULOT, Marc CORNU, Elie LEME, Mme Virginie PLU

Étaient représentés : Mme Corinne MERZOUK et M. Daniel FOUGERAIS et qui avaient donné procuration respectivement à Mmes Jacqueline ARCANGER et Michèle LEMERCIER conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absente : Mme Jacqueline PAPOUIN

Monsieur Elie LEME a été nommé secrétaire de séance (art. L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Lecture faite, le compte-rendu de la réunion du 30 janvier 2019 a été adopté par tous les présents.

Décisions du Maire :

Madame le Maire fait part des dernières décisions prises dans le cadre de ses délégations :

DM-2019-001 : Passation d'un bail pour la location du logement communal sis « la Basse Lande de Vahais » avec M. et Mme DAVASE pour la période du 16 janvier 2019 au 15 avril 2019 sur la base d'un loyer mensuel de 250 €.

DM-2019-002 : Passation d'un bail pour la location d'une partie de dépendances agricoles sises « Charné » avec M. Roland VANNIER pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 sur la base d'un loyer annuel de 500 €.

DM-2019-003 : Attribution de marchés pour la fourniture de carburant et de fioul domestique pour l'année 2019 :

- Lot n° 1 – livraison de carburant type gazole non routier : MAYENNE COMBUSTIBLES – SARL GAMBERT d'Andouillé pour un montant de 747,00 € H.T. au m3 et un rabais de 26,00 € H.T. par m3
- Lot n°2 - fioul domestique : EURO FIOUL SERVICES de Montaudin pour un montant de 702,00 € H.T. au m3 et un rabais de 40,00 € H.T. par m3

DM-2019-004 : Attribution de marchés pour la fourniture de vêtements de travail et de protection individuelle du 1er mars 2019 au 31 décembre 2022 :

Lot n° 1 – vêtements de travail pour les services techniques : SPORT 2000 - Ernée pour un montant compris entre 2 500 € TTC et 10 000 € TTC.

Lot n°2 – équipements de protection individuelle : ROIMIER- TESNIERE – Valframbert (61) pour un montant compris entre 300 € TTC et 1 200 € TTC.

Lot n°3 – vêtements et équipements des policiers municipaux : GK PROFESSIONNAL – Paris (75) pour un montant compris entre 400 € TTC et 1 600 € TTC.

Lot n°4 – vêtements et chaussures pour la restauration et la vie scolaire : ACTUEL VET – Aytres (17) pour un montant compris entre 500 € TTC et 2 000 € TTC.

DM-2019-005 : Fixation des tarifs des activités organisées par le service jeunesse « les Châtelets » lors des vacances d'hiver 2019.

DM-2019-006 : Fixation des tarifs des activités organisées par le foyer de jeunes travailleurs de mars à juin 2019.

DM-2019-007 : Renouvellement d'une convention pour la maintenance des tribunes de l'Espace Clair de Lune avec l'entreprise Master Industrie à compter du 1er janvier 2019 pour une durée de 2 ans et un coût annuel de 1 728 € TTC.

DM-2019-008 : Renouvellement d'un contrat d'entretien pour le traitement des rongeurs au restaurant municipal avec l'entreprise RENTOKIL de Chavagne (35) à compter du 13 janvier 2019 pour une durée de 3 ans et un coût annuel de 534 € TTC révisable.

DM-2019-009 : Passation d'un contrat pour l'entretien et la maintenance de la chaufferie du stade et de la Maison des associations avec l'entreprise ENGIE home Services de la Plaine Saint Denis (93) à compter du 1er janvier 2019 pour une durée de 5 ans et une redevance annuelle respective de 422,04 € et 446,09 € révisable.

COOPERATIONS INTERCOMMUNALES

VALIDATION DU PLUI DE L'ERNEE

M. LEBLANC, adjoint, rappelle que la Communauté de Communes s'est engagée dans l'élaboration du Plan local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), document de planification qui va désormais se substituer au Plan Local d'Urbanisme applicable sur la commune. Il constitue un document pour l'avenir du territoire puisqu'il aborde différents enjeux, l'habitat, l'économie, les transports, les déplacements, le patrimoine, l'environnement.

Il est rappelé les principales orientations et règlementations intéressant le territoire de la commune d'Ernée (règlement graphique, STECAL, OAP).

Le Conseil municipal à la majorité **valide** les grands principes du projet de PLUI tel que présenté pour arrêt :

- Secteurs de taille et de capacité d'accueil limités (STECAL) :
 - o site du motocross
 - o aire d'accueil des gens du voyage
- Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) pour plusieurs secteurs d'habitat :
 - o Le Domaine
 - o La Guinefolle
 - o La Longraie
 - o Les Touches
 - o Secteur Berlioz
 - o Champmeslin
- Orientation d'aménagement et de programmation (OAP) pour un secteur d'équipements de loisirs :
 - o Rue Kennedy
- Plans de zonage : règlement graphique

Pour Extrait Conforme.
Le Secrétaire de Séance,



Elie LEME



Le Maire,



Jacqueline ARCANGER

N.B. : l'intégralité de chaque délibération peut être consultée en mairie sur le registre des délibérations.